

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 0</p>	<p>Séance du 25 janvier 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_011</p> <p>OBJET : RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2021</p>	<p>Date de convocation : 18 janvier 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

La compétence eau potable a été transférée à Saint Étienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune. Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a fait l'objet d'une présentation au Conseil Métropolitain le 8 décembre 2022

Contenu :

Il est présenté au Conseil Municipal, après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Saint Etienne Métropole le 16 septembre 2022, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau pour l'année 2021. Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le service est exploité en REGIE avec prestation de service confiée à la société Stéphanoise des eaux jusqu'au 31 décembre 2024.

La fourniture d'eau est assurée par le barrage du Couzon dont l'indice de protection est de 60 %. Le service peut être secouru à partir du barrage du Dorlay dont l'indice de protection est de 60 %.

Pour Rive de Gier, en 2021:

Volumes consommés :

Nb d'habitants desservis	Nb d'abonnés total	Volume produit (m ³)	Volume total consommé (m ³)	Volume consommé / habitant (m ³ / an)
15 099	6830	1 021 536	632 013	41,86

Prix du service eau potable :

Part fixe abonnement (€/an)	Part fixe location compteur (€/an)	Part variable (€/m ³)	Préservation des ressources (€/m ³)	Redevance pollution (€/m ³)	TVA
15	14	1,57	0,09	0,28	5,5 %

Facture de 120 m³ au 1^{er} janvier 2022 :

Part collectivité Part fixe (€/an) + Part variable (€/m ³)	Part Agence de l'eau Redevance pollution (€/m ³) Préservation des ressources	HT (€)	TVA	TTC (€)	Evolution 2020/2021
217,40	44,40	261,80	14,40	276,20	0,00%

Soit un prix au m³ de 2,30 € TTC.

Qualité de l'eau : taux de conformité 100 %
314 branchements en plomb connus.
Rendement du réseau de distribution 84,73% (71,03 % rendement réglementaire)

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Saint Étienne Métropole - exercice 2021.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport.

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**